



## **SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023**

Annexe n° B2023-89-SEDIFau procès-verbal

Objet : convention n°1105777 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : Evaluation prospective de la ressource en eau

### **LE BUREAU,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en sa partie législative, les articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion de service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la Société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2032 et l'information sur l'état d'avancement des études et travaux pour l'exercice 2022, approuvé par délibération n° C2022-28 au Comité du 15 décembre 2022,

Vu la convention ayant pour objet l'évaluation des tendances d'évolution qualitative et quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SEDIF à l'horizon minimum 2050, passée entre le SEDIF et le BRGM en date du 24 août 2023,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a établi un projet de convention n° 1105777 aux fins d'attribuer au SEDIF une subvention de 95 200 € H.T. pour le financement de ladite étude dont le montant retenu s'élève à 190 400 € H.T.,

Vu le projet de convention à passer entre l'AESN et le SEDIF,

Vu le budget du SEDIF,

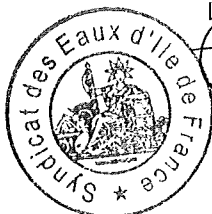
A l'unanimité,

### **DELIBERE**

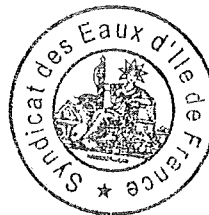
- Article 1 approuve la convention n° 1105777 entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le SEDIF pour le financement de l'étude relative à l'évaluation prospective de la ressource en eau,
- Article 2 approuve le montant de l'aide attribuée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élevant à 95 200 € pour la subvention à hauteur de 50 % du montant retenu de l'étude,
- Article 3 autorise la signature de ladite convention ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,
- Article 4 dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices 2023 et suivants.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le : **12 DEC. 2023**

Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe



S. CHICOISNE



Le Président

*André Santini*  
André SANTINI  
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LM/ 140650

**BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023**

Le vendredi 8 décembre 2023 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 novembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
 M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,  
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
 M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,  
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,  
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

**ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

**ABSENTS-EXCUSES**

M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,  
 Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,  
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,  
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
 M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris

Et a participé monsieur Hervé MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Bureau :**

- a désigné Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



1923

100 ANS

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET